Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260311-20260302-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 5 mars 2026

Séance du mercredi 11 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six le mercredi 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Jean-Yves CARRIO, Maire.

Présents : Jean-Yves CARRIO (Maire), Brigitte PRADO, Hervé LE FALHER, Marie-Annick MERRIEN, Gwénaël LE BOUILLE (Adjoints), Gilles PRADO, Claude BOUGUENNEC, Armelle MÉAR, Stéphanie VALLÉE, Franck DELANNOY, Pierre BOHUON, Vincent MOËLLO, Emilie LE PEN, Morgane ALISE, Thomas GASNIER.

Absents :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Morgane ALISE secrétaire de séance.

2026-03-02

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal lui a consenties par délibération n°20200514 du 23 mai 2020 et des informations suivantes :

Rénovation de la salle Armor et de son annexe au complexe Saint-Exupéry :

La commission des marchés du 16 avril 2025 a attribué les lots du marché public relatif à la rénovation de la salle Armor et de son annexe au complexe Saint-Exupéry. Le lot n°1 « couverture et bardage de la salle Armor » avait été attribué à l'entreprise Bellesoeur. La commune était dans l'attente du diagnostic relatif à la charpente de la salle Armor pour valider le devis relatif à la couverture. Le bureau d'étude QSB nous a remis son diagnostic relatif à la charpente de la salle Armor et le devis de l'entreprise Bellesoeur a pu être validé. L'acte d'engagement a été signé avec l'entreprise Bellesoeur pour un montant de 111 635,00 € HT.

Un avenant a été signé avec l'entreprise Kernen (lot n° 8) pour une modification des travaux de reprise des faïences existantes. Le montant de l'avenant est de 640 € HT.

Un devis a été signé avec l'entreprise Rémot pour installer la distribution d'eau froide reliant les vestiaires à l'annexe de la salle Armor. Le montant du devis est de 4 926,96 € HT.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260311-20260302-DE

Un devis a été signé avec Morbihan Energies pour la réparation des 7 candélabres vandalisés sur le parking. Le montant du devis est de 3 311 € HT.

Mairie :

Un devis a été signé avec l'entreprise Guillermic pour la fourniture et la pose de volets roulants comprenant un tablier à lames aluminium double paroi avec mousse isolante commandé par un moteur à recharge solaire. Le montant du devis est de 14 835 € HT.

Centre de loisirs sans hébergement :

Une convention a été signée avec Morbihan Energies pour la réalisation d'une installation photovoltaïque. Le montant prévisionnel est de 33 780,14 € HT.

Voies douces :

Un devis a été signé avec l'entreprise Eurovia pour la création d'un passage surbaissé pour la voie douce située route de Languidic. Le montant du devis est de 1 404,50 € HT.

Un devis a été signé avec l'entreprise Eurovia pour prolonger de 60 mètres la voie douce avenue Abbé Louis Le Cam en direction d'Hennebont. Le montant du devis est de 3 413,25 € HT.

Voirie :

Un devis a été signé avec l'entreprise Élan Cité pour la fourniture d'une balise flash à déclenchement par détection de véhicule avec panneau solaire et mât. Le montant du devis est de 1003,00 € HT.

Lotissement de la Chapelle :

Un devis a été signé avec l'entreprise Nicolas Associés pour la réalisation d'un permis d'aménager modificatif du lotissement de la Chapelle. Le montant du devis est de 550 € HT.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par M. le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BRANDÉRION 56 (Morbihan)

Jean-Yves CARRIO

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).